

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE PARC DE VILGENIS

Comme au collège, l'association sportive du lycée parc de Vilgénis permet à tous les élèves (y compris post-bac) de pratiquer une activité sportive **en plus de leurs heures d'EPS**.

Une seule adhésion (30€) permet de pratiquer **plusieurs sports** : escalade, hand-ball, volley-ball, basket, foot en salle, rugby, badminton, musculation et natation. **Des entraînements** hebdomadaires sont proposés et encadrés par les professeurs d'EPStous les midis (12h15-13h10) et en fin d'après-midi (17h-19h). Des **compétitions** sont également régulièrement proposées les mercredis après-midi.

D'autres sports (cross, raid multisports) sont proposés seulement en compétition 2 fois dans l'année.

Les élèves peuvent ainsi **développer leurs compétences physiques** de manière plus approfondie dans un ou plusieurs sports. Ils sont également amenés à **participer au fonctionnement de l'association sportive** : assemblée générale, rédacteurs sur le blog et la page facebook, consultation en vue d'achat de matériel, recherches de sponsors, dessin de logo pour des T.Shirt, vente de T Shirt, etc.

Un voyage (payant) est également proposé aux adhérents, en hiver (ski, raquettes) ou en fin d'année (sports de montagne).

Informations complémentaires (programme des activités 20120-2021, compte-rendus, photos,etc) :

-site du lycée :<http://www.lyc-vilgenis-massy.ac-versailles.fr/>

-blog :<http://associationsportivevilgenis.over-blog.com>

Facebook : associationsportivevilgenis

APPEL AUX DON

L'association sportive de lycée Parc de Vilgénis est principalement financée par les cotisations de ses adhérents. Nous avons fait le choix d'un prix peu élevé (30€) afin que tous les élèves puissent s'inscrire. L'AS du lycée est également un peu subventionnée par la mairie de Massy.

L'AS paie ensuite tous les déplacements (bus principalement, RER), les inscriptions aux compétitions (Raids, championnats de France), du matériel, une participation au voyage d'AS.

Afin de participer au financement de l'Association Sportive, vous pouvez faire un don dont une part peut être déductible des impôts. Pour cela, nous vous remercions de remplir le coupon ci-dessous.

Ce don est facultatif. Il est indépendant de la cotisation de 30€ nécessaire pour l'inscription à l'AS.

Je soussigné Fait un don à l'Association Sportive du Lycée
Parc de Vilgénis (N° SIRET 828 031 294 00014) d'un montant de€

Je recevrai une attestation de paiement pour ma déclaration de revenus.

Date

Signature